

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 42
- présents suppléants : 2
- procurations : 14
- votants : 58
- pour : 58

DÉLIBÉRATION n° 2022/043

L'an deux mille vingt-deux et le 21 février à 18 heures trente, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 février 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Ludovic PONTICO a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, , Hervé CARRERE, Jean-Marc BEGUE, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Xavier SARNIGUET, Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, André RECURT, Joëlle ABADIE et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Albert BEGUE à Maurice LOUDET, Christophe MUSE à Joëlle ABADIE, Christine MONLEZUN à Joëlle ABADIE, Jean-Charles LAUREYS à Martine LABAT, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Geneviève PFLIMLIN à Christine FAUGERE, Carine VIDAL à Pierre DUMAINE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Elisa PANOFRE à Véronique MAZOUÉ, Valérie DUPLAN, à Ludovic PONTICO et Gérard SABATHIE à Bernard PLANO.

Absents excusés : Fabienne LOHOU, Jean-Claude JACOMET, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc GRANIE, Patricia CORREGE, Serge SOHIER, Nathalie SALCUNI, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL Aimé COURTADE et Jean-Paul COMPAGNET, Jean-Paul LARAN (Départ à 19h47), Alain DASQUE (départ à 20h20), Francis ESCUDE (départ à 20h35), Pascal LACHAUD (départ à 21h00), Jean-Marie DA BENTA (départ à 21h13), Joël DEVAUD (départ après le point 15), François DABEZIES (départ après le point 15).

Objet : Motion en faveur de la paix et d'une solution négociée dans le conflit opposant la Russie à l'Ukraine

Les tensions entre les États-Unis et la Russie - deux puissances nucléaires - atteignent des proportions alarmantes avec des mouvements de troupes russes massifs aux frontières de l'Ukraine d'une part et des livraisons d'armes et envoi de troupes par l'OTAN dans les pays limitrophes d'autre part. Cette politique de confrontation ne peut produire que des perdants.

Nous ne sommes pas à l'abri de provocations qui déboucheraient sur une guerre d'ampleur.

L'Ukraine paie un lourd tribut économique et humain en raison des hostilités nationalistes attisées au niveau international, ces tensions peuvent avoir des conséquences très négatives pour tous les peuples d'Europe bien au-delà de la zone de conflit, par exemple la flambée des prix du gaz ...

Nous choisissons la voie du dialogue et de la paix. Il existe des solutions diplomatiques à la crise.

Nous dénonçons les jeux géopolitiques à l'œuvre tant de la part de la Fédération de Russie, de l'Union Européenne, de l'OTAN et autres ...

Nous demandons à tous les responsables politiques d'arrêter de suivre la logique militaire et de faire prévaloir l'aspiration des peuples à la paix.

Tous les peuples sans exception - qui sont confrontés à une crise globale (climatique, sanitaire, sociale ...) frappant les plus pauvres, les plus fragiles - n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre !

Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment : Paix, climat, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

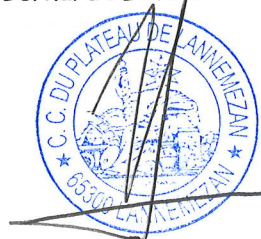
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DEMANDE

- des négociations immédiates pour la désescalade,
- l'arrêt des menaces, des concentrations de troupes de l'OTAN et de la Russie et des livraisons d'armes à toutes les parties,
- un cessez-le-feu en Ukraine et la mise en œuvre des accords existants,
- que les Nations Unies soient le cadre privilégié d'élaboration de solutions politiques et diplomatiques pour régler la question ukrainienne.

Pour copie conforme,
Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 01 MARS 2022



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220221-2022-043-DE
Date de télétransmission : 01/03/2022
Date de réception préfecture : 01/03/2022